

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : jade dickinson

<https://www.cadre21.org/membres/f49c63026724fe9a2c7ec961>

Date d'obtention : 2023-12-01 17:49:52

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Une procédure d'intervention qui uniformise la marche à suivre.

Les étapes sont claires et protègent la jeune victime.

4 étapes : parler à l'auteur du signalement et la jeune victime. 2 Évaluer l'incident. 3 Vérifier l'information. 4. parler au jeune intigateur ** avant il faut estimer si l'acte est de nature malveillante ou criminel si tel est le cas nous devons prendre la version des faits et contacter le service de police. Si nous soupçonnons que le jeune pourrait avoir du matériel pornographique dans son cellulaire nous devons le confisquer selon la méthode recommandée. Je retiens qu'il faut contacter le service de police et voir avec eux comment avertir les parents. Aussi je dois valider s'il y a un signalement à la DPJ pour la situation impliquant un mineur.

Je dois agir RAPIDEMENT et SÉCURITAIREMENT

Je dois JAMAIS regarder les images, car cela est un acte criminel.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Dans le futur, je vais d'avantage être bienveillante et attentive aux moindres problèmes. Je vais utiliser méticuleusement la méthode enseignée à chaque incident. Je vais aussi communiquer d'avantage avec la policière éducatrice au besoin.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Porter jugement sur la situation, minimiser l'impact sur la victime, protéger la victime. Porter des encouragements (positif sur la dénonciation) à la victime. Respecter la confidentialité de chacun des personnes touchées.